



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CONFLUENT ET DES COTEAUX DE PRAYSSAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS - Séance du 12 décembre 2022

Nombre de membres du conseil : 46	Quorum : 24
En exercice : 46	
Présents à la réunion (à l'ouverture) : 38	Date convocation : 06/12/2022
Pouvoirs de vote : 1 (en cours de séance)	Date d'affichage : 06/12/2022

L'an deux mille vingt et deux, le douze décembre, à dix-sept heures trente, les conseillers communautaires se sont réunis à la salle Saint Clair de Port Sainte Marie, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Locales.

Délibération n°108-2022 – Développement Economique
Acquisitions complémentaires de parcelles à vocation économique –
Implantation ALTAREA – Emprise pour création d'un rond-point -
Pôle d'activités de la Confluence

*Acte rendu exécutoire après le dépôt
en Préfecture : 16/12/2022
Publication : 16/12/2022*

Commune	Nom - Prénom	Présent	Suppléé par ...	Pouvoir à ...	Observation	Excusé	Absent
AIGUILLON	GIRARDI Christian	X					
	LARRIERU Catherine					X	
	LE MOINE Éric						X
	ROSSET Lise	X					
	LAFON Alain	X					
	BIDET Valérie						X
	MELON Christophe	X					
	BEUTON Michèle	X					
	JACOB Joël	X					
	LEVEUR Brigitte	X					
	PEDURAND Michel	X					
AMBRUS	LAFUGERE Christian	X					
BAZENS	CASTELL Francis	X					
BOURRAN	PILONI Béatrice	X					
CLERMONT-DESSOUS	CAUSERO J-Pierre	X		X	<i>Départ à 19h Pouvoir à F. CASTELL (avant délib. 113-2022)</i>		
	ORLIAC Dominique	X			<i>Départ à 19h (avant délib. 113-2022)</i>		
COURS	JANAILLAC Nicolas					X	
DAMAZAN	MASSET Michel	X					
	ROSSATO Stéphane	X					
	AGOSTI Christine	X					
FREGIMONT	PALADIN Alain	X			<i>Départ à 20h (avant délib. 120-2022)</i>		
GALAPIAN	LEBON Georges	X					
GRANGES/LOT	BOÉ J-Marie	X					
LACEPEDE	CASSAGNE Sophie					X	
LAGARRIGUE	JEANNEY Patrick	X					
LAUGNAC	LABAT Jocelyne	X					
LUSIGNAN-PETIT	LAGARDE Philippe	X					
MADAILLAN	DARQUIES Philippe					X	
MONHEURT	ARMAND José	X					

MONTPEZAT d'AGENAIS	SEIGNOURET Jacqueline	X				
NICOLE	COLLADO François	X				
PORT-STE-MARIE	LARROY Jacques	X				
	GENTILLET J-Pierre					X
	ARCAS Elisabeth	X				
	LIENARD Pascale	X				
PRAYSSAS	BOUSQUIER Philippe	X				
	RUGGERI Aldo	X				
PUCH d'AGENAIS	MAILLE Alain	X				
RAZIMET	TEULLET Daniel	X				
SAINT-LAURENT	TREVISAN Jocelyne		X	Supplée par GHILARDI Stéphanie		
SAINT-LEGER	SAUBOI Bernard	X				
SAINT-LEON	BUGER Nathalie	X		Arrivée à 17h45		
SAINT-PIERRE de BUZET	YON Patrick		X	Suppléé par THOUAILLE Josiane		
SAINT-SALVY	VISINTIN Jacques	X				
SAINT-SARDOS	MAS Xavier		X	Suppléé par FONTANILLE Pierre – Départ à 20h (avant délib. 120-2022)		
SEMBAS	LASCOMBES Aurore		X	Suppléé par GINDRE Olivier		
<i>Soit, pour cette séance :</i>			39			4 3

A été nommé Secrétaire de séance : José ARMAND

Délibération n°108-2022 – Développement Economique
Acquisitions complémentaires de parcelles à vocation économique –
Implantation ALTAREA – Emprise pour création d'un rond-point -
Pôle d'activités de la Confluence

*Acte rendu exécutoire après le dépôt
en Préfecture : 16/12/2022
Publication : 16/12/2022*

Exposé des motifs :

Dans le cadre de l'implantation de la plateforme logistique ALTAREA, et du flux de véhicules liés à cette activité, la Direction des infrastructures et mobilités du Département de Lot et Garonne, souhaite la réalisation d'un aménagement sur la RD n°143, du carrefour d'accès à la future zone d'activité « Contine », conformément au guide des carrefours interurbains. Aussi le Département a réalisé une esquisse d'un futur rond-point dont la maîtrise d'ouvrage devra être assurée par la Communauté de communes, avec la possibilité d'un appui technique des services du Département. Cet ouvrage sera financé en totalité par l'entreprise ALTAREA.

Dans ce cadre, la réalisation du rond-point nécessite l'acquisition d'une emprise foncière de 2 000m² sur la parcelle ZC 0030, sis 711 route de Damazan – 47160 Saint Léon.



Vu les statuts de la Communauté de communes et notamment l'article 1.1.6 relatifs à la politique foncière,
Vu la délibération n°66-2022 du 11/07/2022 approuvant l'acquisition de 130 034 m² au lieu-dit « Contine » dans le cadre de l'implantation d'une base logistique de 66 000m².

Considérant la demande du Département de Lot et Garonne, de sécurisation de l'accès à la plateforme logistique ;

Considérant la proposition d'acquisition proposée de 2 000m² au coût de 2,5€/M² soit 5 000 euros ;

Considérant l'avis favorable de la commission « Développement Economique » en date du 16 novembre 2022

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré
38 Voix pour - 0 Voix contre - 1 Abstention (Nathalie Buger)

1. **Valide** l'acquisition de 2 000 m² sur la parcelle ZC 0030 pour la réalisation d'un rond-point de sécurisation de l'accès à la plateforme logistique au prix de 2,5€/m².
2. **Dit** que les crédits sont inscrits au Budget annexe ZAE 3
3. **Autorise** Monsieur Michel Masset, Président de la Communauté de communes, à procéder à l'ensemble des démarches nécessaires à l'acquisition de ces parcelles et à signer l'ensemble des documents liés à ces acquisitions

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,
Michel MASSET



Le secrétaire de séance,
José ARMAND

